

À Paris, le 7 mars 2021

## COMMUNIQUÉ

En décembre 2020, suite au référé-liberté déposé par l'ensemble de nos organisations représentatives, le conseil d'État a clairement exprimé dans son délibéré que la fermeture de nos établissements ne pouvait s'inscrire dans la durée sans porter une atteinte grave à plusieurs libertés fondamentales dont la liberté de création et d'expression.

Depuis ce jugement, nous devons nous contenter pour toute perspective de déclarations sibyllines dans la presse comme celles de notre ministre affirmant qu'elle a "la conviction profonde que nous voyons le bout du tunnel" ou bien nous entendre dire et redire qu'il faut travailler à un modèle résilient.

Mais ce modèle résilient existe. Il est sur la table de la ministre de la Culture et du Premier Ministre depuis le mois de Janvier. Cette proposition a fait l'objet de plusieurs concertations entre nos organisations professionnelles et le Ministère de la Culture. Elle prend la forme d'un tableau gradué de reprise d'activité, indexé très raisonnablement aux différents stades d'évolution de l'épidémie.

Ce protocole est extrêmement responsable et prudent dans les modalités de réouverture qu'il propose. Mais force est de constater qu'il est resté lettre morte et que rien n'a réellement été entrepris par le gouvernement pour accompagner la reprise de notre activité, même partielle.

Sans réponse depuis maintenant deux mois à ces propositions, **nous tenons à saluer aujourd'hui la mobilisation des occupant.e.s du Théâtre de l'Odéon que nous soutenons pleinement sur l'ensemble de leurs revendications.**

Nous demandons ainsi la réouverture des lieux culturels dans les plus brefs délais, aux conditions fixées par nos organisations syndicales, mais nous alertons simultanément sur les conditions de cette reprise dans un contexte où l'immense majorité de nos collègues artistes et technicien.ne.s, n'auront pu exercer aucune activité professionnelle.

Huit mois se sont écoulés depuis la décision de prorogation des droits des intermittent.e.s. Mais cette prorogation d'un an ne suffira pas et sa durée doit impérativement être augmentée. Plus largement nous jugeons indécent d'entendre le gouvernement envisager de remettre en route une réforme profondément injuste de l'assurance chômage dans un contexte où les plus fragilisé.e.s de nos concitoyen.ne.s sont déjà les grandes victimes de la crise économique que nous traversons.

En ce qui concerne le plan de relance de notre secteur, si nous saluons les mesures économiques mises en place par le gouvernement pour soutenir notre perte d'activité, nous demandons à l'instar du Syndeac, notre syndicat, une meilleure définition de cette feuille de route et des axes prioritaires de cette politique de sauvegarde et de relance. Nous demandons notamment que soient urgemment mobilisés les crédits dédiés afin de soutenir directement l'emploi dans notre secteur, ainsi que les professionnel.le.s les plus fragiles qui sont aujourd'hui menacé.e.s par une précarité extrême.

Considérant que la réouverture partielle de nos lieux ne saurait être retardée et que la situation actuelle des précaires, des chômeur.se.s, des intermittent.te.s et de la jeunesse de notre pays réclame la plus extrême vigilance, nous, directrices et directeurs de Centres dramatiques nationaux, serons réuni.e.s les 10 et 11 mars en Assemblée Générale afin d'étudier collectivement les modalités de notre mobilisation à venir.

**Robin Renucci, Emilie Capliez, Benoît Lambert**  
**Mathieu Bauer, Chloé Dabert, Nathalie Garraud, Renaud Herbin, Joris Mathieu,**  
Conseil d'administration de l'ACDN